

**Révision allégée avec examen conjoint du Plan Local
d'Urbanisme de la commune d'Hauteville**

Dossier d'enquête publique

BILAN DE LA CONCERTATION

Arrêt du projet

Juin 2019

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Les modalités de la concertation.....	4
La mise en œuvre de la concertation	5
1. Site Internet de la mairie.....	5
2. Bulletin d'informations municipal / lettre d'information.....	6
3. Mise à disposition d'un registre d'observations et de propositions.....	7
4. Réunion publique	7
Synthèse des principales questions abordées au cours de la concertation	12
1. Le registre de la concertation.....	12
2. La réunion publique	12
Réponse apportées aux principales attentes exprimées	13

INTRODUCTION

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes a prescrit la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme conformément au Code de l'Urbanisme.

Cette délibération définit par la même occasion les modalités de concertation.

A l'issue de la concertation, le Conseil municipal en arrête le bilan qui sera joint au dossier d'enquête.

Document global et prospectif, le PLU doit être à la portée de tous les citoyens. Pour cela un dialogue est organisé avec les habitants et partenaires locaux tout au long de la procédure.

C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des acteurs (population, élus et personnes publiques) a été définie et menée tout au long du processus de révision allégée du plan local d'urbanisme, de sa prescription à l'arrêt du projet.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2016.

Cette délibération a été publiée et affichée en mairie depuis cette date.

La Loi n'impose aucune règle en la matière, le choix des modalités de concertation revient exclusivement à la commune. Toutefois, il convient de prendre en compte les dispositions du législateur et la jurisprudence administrative.

Ainsi ces modalités doivent permettre une concertation effective avec le public en retenant trois critères d'élaboration :

- le moment de la concertation : celle-ci doit en effet se dérouler suffisamment en amont de la procédure et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles ;
- la durée de la concertation qui doit être suffisante pour permettre une bonne information de la population ;
- la mise en place de moyens et de supports permettant de recueillir les avis et les observations du public.

Le Conseil municipal

Vu le Code de l'urbanisme et les articles L. 153-31, L. 153-34 et R. 153-12 ;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme du 5 septembre dernier,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, |

- PRESCRIT la révision allégée avec examen conjoint du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions des articles L. 153-31, L. 153-34 et R. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- ENONCE les objectifs poursuivis :
Modification du périmètre de la trame carrières sur les sites de la Cornella « Ouest » et « Nord », ajustements et mise à jour du règlement.
- SOUMET la procédure à la concertation du public pendant toute sa durée (article L 103-4 du code de l'urbanisme), en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
Articles dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville et dans « La Lettre » numérique,
Organisation d'une réunion publique afin de présenter les points de cette révision allégée du plan local d'urbanisme,
Mise à disposition, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné tout au long de la procédure de révision allégée aux observations de toute personne intéressée, et des documents du dossier dès la publication de la présente délibération et pendant toute la durée de la concertation,
- DECIDE d'associer les services de l'État conformément aux dispositions de l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme ;
- DECIDE de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L. 132-12, L. 132-13, R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme, si elles en font la demande et en tant que de besoin, l'autorité environnementale.
- DEDIDE DE CONSULTER :
 - le centre régional de la propriété forestière ;
 - la chambre d'agriculture ;
 - la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - l'autorité environnementale.

Extrait de la délibération de prescription de la révision allégée du PLU datant du 26 janvier 2016

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de PLU au fur et à mesure de son avancement.

1. Site Internet de la mairie

La commune a utilisé le site Internet de la mairie pour améliorer l'accès à l'information des habitants sur la révision allégée.

La rubrique urbanisme et travaux a rappelé l'engagement de la procédure et la mise à disposition du registre en mairie.

La délibération de prescription est également disponible sur le site internet de la commune.

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : EXTENSION DES CARRIERES DE LA CORNELLA

Mise à disposition en Mairie à partir du 25 janvier 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné tout au long de la procédure de révision allégée, aux observations de toute personne intéressée.

Cette mise à disposition sera suivie d'une réunion publique qui présentera les points de cette révision allégée :

Modifications du périmètre des trames carrières sur les sites de la Cornella « Ouest » et « Nord ».

Ajustements et mises à jour du règlement.

Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme

<http://www.hauteville-lompnes.com/cadre-de-vie/7327.urbanisme-et-travaux.html>

2. Bulletin d'informations municipal / lettre d'information

2 articles sont parus dans le Bulletin Municipal. Le Bulletin Municipal est également disponible sur le site internet. Depuis 2017, le bulletin remplace la lettre d'information.

- Février 2016 : Quelques lignes rappellent le futur lancement de la révision allégée au regard du projet des carrières dans l'Edito du maire
- janvier 2017 : un encart relatif au lancement de la procédure et à la concertation mise en place

Pour autant, notre détermination à relancer l'économie locale reste intacte.

Grâce à l'appui du Conseil Départemental, de notre Communauté de Communes, qui portent nos projets de développement, le forage est en bonne voie de réalisation pour 2016, pour autant que la phase administrative ne soit pas trop longue.

Nous voulons exploiter nos ressources naturelles. Le potentiel d'eau thermale, les activités neige et le tourisme en font partie.

Nous allons aussi engager une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour l'exploitation de nos carrières.

"Pour autant, notre détermination à relancer l'économie locale reste intacte."

Nous souhaitons que les services d'Etat soient particulièrement bienveillants et à nos côtés pour tous ces dossiers, qui relanceront une économie qui souffre dans nos zones rurales. Nous de-

Je resterai très ferme sur le dossier des demandeurs d'asile. Le bâtiment "La Donchère" doit être fermé et déconstruit. A sa place, la construction d'une nouvelle gendarmerie pourra être envisagée.

2016 sera aussi l'année d'événements et d'animations forts avec en point d'orgue le passage du Tour de France le 17 Juillet. Mais ce sera aussi l'année de la mutualisation et de l'évolution de notre intercommunalité avec d'éventuelles fusions.

Il nous reste donc beaucoup de chemin à parcourir.

En 2014, vous nous avez accordé votre confiance sans ambiguïté à une très large majorité, sur un programme qui annonçait très clairement les projets destinés à relancer l'économie locale.

Forts de cette légitimité populaire, nous sommes plus déterminés que jamais à tenir nos engagements et réaliser nos projets.

Nous sommes ouverts aux dialogues, aux partenariats et à l'écoute de tous. Mais nous faisons confiance à l'expertise des services de l'Etat et aux expertises scientifiques.

miques du développement, les habitants des services publics, tous attendent le retour à une certaine prospérité.

Trop longtemps le Plateau est passé à côté d'opportunités paralysé par des querelles politiques et stériles. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit. Les temps ont changé et obligent à des choix clairs et rapides que nous assumons.

"Nous ne céderons pas à la pression de mouvements minoritaires."

L'année 2016 sera décisive. Que toutes celles et ceux qui «Osent l'Avenir», osent s'exprimer et nous soutiennent dans notre démarche.

Bernard ARGENTI
Maire d'Hauteville-Lompnes.

AU SERVICE DE L'URBANISME

L'Urbanisme

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : EXTENSION DES CARRIERES DE LA CORNELLA

Mise à disposition en Mairie à partir du 25 janvier 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné tout au long de la procédure de révision allégée, aux observations de toute personne intéressée.

Cette mise à disposition sera suivie d'une réunion publique qui présentera les points de cette révision allégée :

- Modifications du périmètre des trames carrières sur les sites de la Cornella « Ouest » et « Nord ».
- Ajustements et mises à jour du règlement.

Didier BOURGEOIS,
Maire-Adjoint en charge
de l'Urbanisme



Pages 8-9

Extrait du bulletin municipal de 2017

3. Mise à disposition d'un registre d'observations et de propositions

Dans le cadre de la concertation liée à la révision allégée du PLU, un registre a été mis à disposition en mairie pendant la procédure..

4. Réunion publique

1 réunion publique a été organisée à la salle des fêtes le 6 juin 2018 à 19h30.

La population y a été conviée par voie de presse, par mail et affichage.

Invitation à la Population REUNION PUBLIQUE



Bernard ARGENTI, Maire d'Hauteville-Lompnes, et les Membres du Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous inviter à une réunion publique pour

**LA REVISION ALLEGEE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
EXTENSION DE LA ZONE CARRIERE "CORNELLA"
MERCREDI 6 JUN 2018 A 19H30
ESPACE ACCUEIL DE LA SALLE DES FETES**



Renseignements : Service Communication
municipalite@hauteville-lompnes.com - 04 74 40 41 80

ST - Urbanisme

De: Lalettre
Envoyé: vendredi 25 mai 2018 17:13
Objet: Invitation réunion publique pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme - extension de la zone carrière "Cornella"
Pièces jointes: reunion publique carrieres - JUN 2018.pdf

Bonjour,

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal invite la population à une réunion publique pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme - extension de la zone carrière "CORNELLA"

MERCREDI 6 JUN 2018 à 19H30 - Espace Accueil de la Salle des Fêtes d'Hauteville-Lompnes.

Bonne réception.
Cordialement,

Julie LEGER
Affaires Générales/Communication
Mairie d'Hauteville-Lompnes
Tel : 04 74 40 41 82
Mail : municipalite@hauteville-lompnes.com
www.hauteville-lompnes.com



Convocation par mail et affiche

Vendredi 8 juin de 9h à 10h. Mairie. 50 route de Château-Cover.

Vente galettes au feu de bois

Au profit des anciens. Du samedi 9 juin au dimanche 10 juin de 8h30 à 18h30. A Alex. Grabbes Club. Tél. 04.74.12.90.32.

■ GROSLEÉ-SAINT-BENOIT

Fête des fours

organisée par le comité des fêtes. Rendez-vous à St Benoît pour des tartes variées. Du samedi 9 juin au dimanche 10 juin de 8h à 14h. Salle des fêtes de Saint-Benoît. Comité des fêtes. Tél. 04.74.39.70.94.

■ HAUTEVILLE-LOMPNES

Conseil municipal

Réunion publique avec à l'ordre du jour : les aménagements de la rue de la Liberté, le projet d'ouverture d'une école privée, la dénomination des rues des hameaux...

Mardi 5 juin à 20h. Mairie. 320 rue de la République. Commune d'Hauteville Lompnes. Tél. 04.74.40.41.80.

Plan local d'urbanisme

La municipalité invite la population à participer à une réunion d'information concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme au sujet de l'extension de la carrière de Cornella.

Mercredi 6 juin à 19h30. Salle des fêtes. Place du Docteur-Rougy. Municipalité d'Hauteville Lompnes. Tél. 04.74.40.41.80.

■ JUJURIEUX

Rando Bulles Sommièrère

Au départ de Jujurieux, 3 à 4h de marche entre les vignes, accompagnée par Caroline Daeschler, sommelière ! samedi 9 juin à 14h30, samedi 30 juin à 14h30. Parking Espace culturel. 15 € 25 € pour 2 personnes. Office de tourisme Rives de l'Ain - Fays du Cerdon. Tél. 04.74.37.23.14.

■ LE POIZAT-LALLEYRIAT

Journée atelier "De la lumière à la matière"

Être artiste du moment présent pour oser être soi, façonner à son image, une œuvre qui représente sa beauté, sa liberté, son pouvoir personnel dans sa Splendeur. Premier temps à la recherche de son authenticité, au cœur de son être, puis manifester sa découverte en créant un objet "magique". Samedi 9 juin de 9h30 à 17h. Ecole "En pleine nature". 145, rue les Clairmontelles. 40 €. "En pleine nature" Tél. 06.11.17.27.14.

■ LOMPNAS

Tir aux pigeons

Tir de nuit le samedi, concours. Repas campagnards - tartes - pains de campagne. Samedi 9 juin de 10h à 23h, dimanche 10 juin de 10h à 21h. Tir aux pigeons. 4 €. Société de chasse de Lompnas. Tél. 04.74.40.91.48

Club "Déclic emploi"

L'accès au club est totalement gratuit et ouvert à tous (salariés, demandeurs d'emploi, personnes non inscrites à pôle emploi...) et spécifiquement aux personnes en difficulté face à l'emploi. Un suivi individuel et personnalisé peut être mis en place en dehors des permanences.

Tous les jeudis de 14h à 17h. Maison de service au public - Sous-préfecture, 36 rue du Collège. Club "Déclic emploi" Tél. 06.84.82.72.15.

Ciné rencontre "Je vais mieux"

Le cinéma et l'association le Clap, vous proposent une soirée rencontre exceptionnelle avec le réalisateur Jean-Pierre Améris à l'occasion de la sortie de son dernier film. 20h30 projection du film. 22h20 Rencontre et discussion avec le réalisateur Jean-Pierre Améris. Vendredi 8 juin à 20h30. Cinéma le club. 4 Rue du Docteur Levrat. 7 €. 6,10 € pour les seniors, 5,30 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants / scolaires, 5 € pour les adhérents et 4,50 € pour les jeunes (- de 16 ans) et les enfants (- de 12 ans). Cinéma Le Club. Tél. 04.74.75.28.25.

Coryphée chante

Les Amis de l'orgue de Nantua vous invitent à découvrir la chorale Coryphée d'Hauteville qui vous présentera son répertoire de musique sacrée et profane Gounod, Bruckner, Grieg, Schubert, Verdi, Bizet, Poulenc...

Tous les mardis de 14h à 16h. Jusqu'au mardi 3 juillet. La Bretouze. 6 €. Association du Centre social ouest (ACSO) Tél. 04.74.12.04.60.

Marche

de 2 heures, aux environs d'Oyonnax. Tous les mercredis à 14h. Jusqu'au mercredi 27 juin. Stade Charles Mathon. 125 cours Verdun. Pour le départ, rendez-vous sur le parking 22 €. 22 € cotisation annuelle. UI Diabète. Tél. 06.42.84.20.79.

Club "Déclic emploi"

L'accès au club est totalement gratuit et ouvert à tous (salariés, demandeurs d'emploi, personnes non inscrites à pôle emploi...) et spécifiquement aux personnes en difficulté face à l'emploi. Un suivi individuel et personnalisé peut être mis en place en dehors des permanences.

Tous les jeudis de 9h à midi. Centre social Ouest "La Forge". 30 rue Saint-Euèprey. Club "Déclic emploi" Tél. 06.84.82.72.15.

Atelier tricot

Venez échanger vos connaissances et partager un moment convivial autour de cet atelier. Ne fonctionne pas durant les vacances scolaires. Tous les jeudis de 13h30 à 15h30. Jusqu'au jeudi 28 juin. Centre social Ouest "Berthelot". Rue Berthelot. 8 €. Association du Centre social ouest (ACSO) Tél. 04.74.12.04.60.

Ateliers zumba

Les lundis et jeudis à l'atelier

Tous les samedis, dimanches de 10h à midi et de 14h à 19h. Jusqu'au dimanche 17 juin. Jardin Le Clos de la Cornière, 281 chemin du Mas Falcan. Les Caronnières Participation libre. Le Clos de la Cornière. Tél. 06.10.53.22.97.

■ PUGIEU

Les Vélos Rails du Bugey

Avec les Vélos Rails du Bugey, venez-vous initier aux joies du vélo-rail, au gré d'une petite promenade en pleine nature, sur la voie ferrée qui reliait autrefois le Bugey au Nord du Dauphiné... Réservation indispensable. Tous les lundis, mardis, samedis, dimanches à 10h, à 11h30, à 14h, à 15h30, à 17h et à 18h30. Jusqu'au dimanche 11 novembre. La Gare, 4 Avenue de la Gare. Pugieu 18 €. Les Vélos Rails du Bugey. Tél. 04.79.87.84.94.

■ SAINT-JEAN-LE-VIEUX

Soirée Cabaret

Les Tisseurs d'Arts présentent : Génération Pub. La troupe des "Not en Bulles" vous présente son nouveau spectacle de chants, danses, sketch et humour. Samedi 9 juin à 20h30. Salle des fêtes. Place de la mairie. 8 €. 4 € pour les enfants (- de 12 ans). Les Tisseurs d'Arts. Tél. 07.68.23.25.33.

■ SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS

Concours de pétanque

Convocation par voie de presse

Cette réunion a permis de présenter la procédure et les modifications apportées aux documents d'urbanisme. La présence des responsables de la carrière a également permis de préciser leur démarche environnementale.

Plusieurs remarques et questions ont été posées par les habitants. Les élus et le bureau d'études présents ont apporté les précisions demandées. La réunion a accueilli une vingtaine de personnes environ.

HAUTEVILLE-LOMPNES - AMÉNAGEMENT

Le périmètre d'exploitation des carrières va s'agrandir

Une révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU) a été présentée en réunion publique mercredi soir.

Vu 431 fois | Le 08/06/2018 à 05:00 | mis à jour à 06:47 | Réagir



Les carrières exploitées depuis plus d'un siècle vont voir leur périmètre s'agrandir de 12 hectares. Photo Guy DOMAIN

L'activité d'extraction de pierres marbrières fait partie du paysage économique du plateau depuis plus d'un siècle. Les carrières de Cornella Nord et Ouest ont été rachetées par le groupe des carrières Blanc, filiale des carrières du Boulonnais, en 2015, afin de poursuivre, moderniser et développer l'exploitation de cette richesse naturelle. En 2016, les nouveaux exploitants vont demander une extension de leur périmètre d'exploitation. Tout cela passe par une démarche d'autorisation du code de l'environnement et une révision allégée du PLU.



« Cette modification du périmètre est urgente »

« La superficie totale de ces deux carrières, au terme de cette procédure, sera d'environ 55 hectares. 43 hectares seront concernés par la procédure de renouvellement d'exploitation et une douzaine d'hectares pour l'extension », a affirmé, dans sa présentation Guillaume Tempeleart, du cabinet Verdi. Une étude qui prévoit les constructions et les installations nécessaires à la mise en valeur des richesses naturelles, leur extraction et l'apport de matériaux inertes extérieurs pour la remise en état des sites après extraction.

« Nous devons relever la visière de la casquette afin de préparer l'avenir pour que cette activité importante pour la commune et ses finances perdure, détaille le maire, Bernard Argenti. Dès 2019, la compétence de la gestion de l'urbanisme reviendra à Haut Bugey agglomération et nous apportons les modifications à notre PLU tant que la commune a encore complètement la main pour les engager. Car ces procédures sont longues et complexes. Il faut que nous gelions des terrains semblables à ceux des Cornelles et de Lapiaz, qui seront destinés à devenir des zones de compensation écologique. Des terrains censés accueillir et protéger la faune et flore dérangées par l'exploitation de la pierre. »

« Cette modification du périmètre est même urgente, car nous avons moins d'une année de réserve d'exploitation de pierres marbrières devant nous. Nous avons besoin de cette extension afin qu'il n'y ait pas rupture dans l'approvisionnement », a conclu Xavier Combes, géologue aux carrières Blanc.

Article paru dans le progrès le 06 Juin 2018

SYNTHESE DES PRINCIPALES QUESTIONS ABORDEES AU COURS DE LA CONCERTATION

Cette partie du bilan de la concertation a pour objectif de récapituler de manière non exhaustive les principales propositions et questions formulées au cours de la concertation et les éléments de réponse apportées par le PLU.

L'objectif n'est pas de présenter de manière exhaustive les remarques mais de les synthétiser et de faire apparaître les principales problématiques par modalité de concertation.

Dans un second temps et au regard des grandes problématiques distinguées, nous expliciterons dans quelle mesure ces différents avis ont permis de faire évoluer le projet de PLU.

Il convient de noter que seules les remarques ayant trait au PLU et d'intérêt général sont mises en évidence.

1. Le registre de la concertation

2 remarques ont été inscrites dans le registre de concertation. Toutes deux expriment leur désaccord avec le projet d'extension de la carrière notamment au regard des nuisances que celles-ci génèrent.

2. La réunion publique

La réunion publique a permis d'engager le débat sur les principaux points suivants :

- La nécessité d'engager cette procédure dès à présent plutôt que d'ici 2020
- L'intérêt de permettre le maintien de l'activité de carrière sur le territoire
- La gestion des nuisances liées à la carrière
- La question des stocks réels de la carrière
- Les procédures environnementales spécifiques au dossier d'extension

REPONSE APORTEES AUX PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMEES

Au regard des remarques exprimées dans le registre et lors de la réunion publique, les réponses suivantes ont pu ou peuvent apportées. Les questions sont regroupées par thèmes.

Thématiques	Réponses apportées
Nuisances	La réunion publique a été l'occasion de rappeler que l'extension de la carrière faisait l'objet d'un dossier d'autorisation spécifique au titre du Code de l'Environnement (étude d'impact, risques et dangers) dans lequel figureront notamment la prise en compte des nuisances (bruits, air, vibrations,...). Les responsables de la carrière, présents lors de la réunion ont également rappelé les dernières évolutions apportées en matière de tir (électronique) et ont invité toutes personnes désireuses d'échanger sur les nuisances à les rencontrer.
Procédure d'urbanisme	Il est rappelé qu'au vu des évolutions futures en matière d'intercommunalité et de compétence urbanisme, il était préférable d'engager la procédure avant 2019.
Procédure environnementale	La réunion publique a rappelé qu'un dossier d'étude d'impact spécifique à l'extension du périmètre de la carrière et au renouvellement de l'autorisation était en cours d'élaboration et qu'il serait soumis à sa propre enquête publique.
Economie	Il est mis en avant la nécessité de maintenir cette activité notamment pour l'économie du territoire et l'approvisionnement des artisans de la pierre.
Gestion des stocks	Les carriers indiquent que les procédures étant longues, il convient dès à présent d'engager la procédure d'extension, les stocks du périmètre actuel n'excédant pas quelques années.

En conclusion, la démarche de concertation relative à la révision allégée du PLU a été menée dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2016.

La concertation a contribué au travail d'élaboration du PLU en permettant d'amender le projet et d'apporter des réponses à plusieurs remarques évoquées lors des réunions publiques.